

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE, 77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE



Bilan 2025 et Perspectives 2026

Faire revivre hier : une passion d'aujourd'hui



Carte d'identité

2026

Nom : Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie.

SIRET 510 315 039 00014 - APE 9499Z - Ancienne référence en préfecture : 772010631

Nouvelle référence en préfecture : W772000781

Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne : 29 septembre 1995 (Journal Officiel du 25 octobre 1995).

Siège social : Mairie du Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).

Bureau, documentation et salle de réunion : Salle Meignen, 1 passage des Marjolets,
77820 Le Châtelet-en-Brie

(Ces locaux sont mis à la disposition de l'association par la commune).

Buts de l'association : selon ses statuts « l'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île-de-France et de leurs habitants ».

Bureau de l'association

(Élu par l'assemblée générale du **17 février 2026** et la réunion du bureau en date du **14 février 2026**) :

- | | | |
|---|-------------------------|------------|
| • | . Jacky BREUILLÉ | Président |
| • | . Paul André MARY | Secrétaire |
| • | . Jean-Michel REFIN | Trésorier |
| • | . Étienne FERRAND | Membre |
| • | . Patricia PILLEUL-MARY | Membre |
| • | . Guillaume COISNON | Membre |
| • | . Marine VANHOESERLANDE | Membre |

Rapporteurs aux comptes : Isabelle Bécel et Laurent Régnier

Compte bancaire au Crédit Agricole Brie-Picardie

Assurances : SMACL - 141 avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT CEDEX

Site internet : www.shcb77.fr

Mail : shcb77@orange.fr

RAPPORT MORAL 2025

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers amis,

I Préambule :

Permettez-moi de vous présenter le compte rendu de nos activités durant cette année écoulée et quelques « projets » pour l'année à venir.

Mais tout d'abord, rendons hommage et souvenons-nous de deux membres ou sympathisants de la SHCB qui nous ont quittés au cours de l'année 2025 :

Jacky Boucheron est décédé le 27 juin 2025.

Durant 25 ans il a œuvré au service technique de la société d'histoire. Sa rigueur, sa créativité, son art de trouver des réponses aux problèmes techniques que nous rencontrions, ont fait de lui un compagnon précieux et très utile à tous.

Merci à toi Jacky. Nous ne t'oublierons pas.

Jean Lenoir, le gardien du Château des Dames est parti en toute discrétion le 30 octobre dernier.

Bien que n'étant pas sociétaire de la SHCB, Jean faisait partie intégrante de notre association.

Il était toujours disponible et prêt à nous rendre service lorsque nous étions installés au deuxième étage dans la tour du château. C'est lui qui agrémentait nos expositions de belles plantes bien choisies.

Nous garderons de lui sa serviabilité et sa gentillesse.

Jacky Boucheron et Jean Lenoir étaient 2 amis. Nous ne les oublions pas. Salut à eux.

II Les activités de l'année 2025 :

A) « Le journal de Martial, enfant de la Glazière » est un livre qui a été imprimé au mois de mars en 10 exemplaires. Cet opus est consultable exclusivement au local de la SHCB, impasse des Marjolets car nous n'avons aucune légitimité pour le publier.

Ce livre est néanmoins très intéressant du point de vue histoire locale. Il retrace la vie privée d'une famille de nobles ayant vécu à la ferme de la Glazière de 1939 à 1985.

B) Le Recueil des textes de la SHCB raconte...

Le « remembrement » de ce document de plus de 300 pages rassemblant tous les textes parus dans le vivre au Village depuis septembre 2008 est bientôt terminé

André pourra enfin passer le flambeau à un groupe de correcteurs avisés qui reliront et feront la chasse à toutes les imperfections.

Ces spécialistes seront bientôt sur la ligne de départ !

Après cette deuxième étape incontournable, ces textes devront dans un troisième temps être mis en page par nos soins, avant d'être imprimés et édités. Alors, à suivre...

E) « Les vivre au Village 2025 »

Trois articles sont parus cette année dans le journal local, à la rubrique « la SHCB raconte... »

- **Guillaume** nous a présenté, « *l'évolution de la caserne des pompiers en images* » au mois de mai 2025. Il devrait renouveler cette expérience en 2027. Bonne continuation à lui.
- **Quant à Michel Bono**, il nous a tenus en haleine de septembre 2025 à janvier 2026 avec son texte « *un meurtre au Châtelet le 27 novembre 1911* ». Ceux qui n'auraient pas pris connaissance de ces productions auront tout le loisir de les retrouver de manière pérenne sur notre site internet www.shcb77.fr.

C'est la raison pour laquelle nous ne dévoilerons pas ici l'auteur de ce crime.

Un petit indice néanmoins pour les non-lecteurs ; il se trouve caché dans le patronyme de l'auteur de ce texte !

- **Étienne et Françoise** effectuent un important travail de recherche sur les fermes du châtelet et des écarts.

III Nos Participations :

A) La SHCB a participé au désormais traditionnel **salon du livre de Valence-en-Brie**, les 29 et 30 mars 2025.

Merci à Danièle et Daniel Bulot pour leur aimable invitation.

Le rendez-vous est déjà pris pour le mois de mars 2026. Ce salon est ouvert à tout public. Vous y êtes chaleureusement conviés.

B) Participation à la brocante du Châtelet, le 1^{er} juin 2025 place de l'église. Nous avons vendu quelques-unes de nos productions au cours de cette journée...

C) Le Forum des associations, le 6 septembre 2025, comme à l'accoutumée, s'est tenu dans la cour du château des Dames. Un plan du Châtelet des années 1970 que nous avons exposé, a attiré beaucoup de monde et provoqué de nombreux et riches échanges. Cette initiative sera renouvelée en 2026.

D) Le marché de Noël, le samedi 6 décembre était bien animé avec la musique locale. Comme souvent, ce furent des occasions d'échanges toujours intéressants. Nous avons néanmoins boudé ce marché le 7 décembre

IV Projets 2026

A) Les Vivre au Village 2026

- **Étienne et Françoise**, vont nous donner un aperçu du fruit de leurs recherches en cours. En effet, en mai, en septembre 2026 et en janvier 2027, ils vont nous présenter trois textes sur « *l'histoire des fermes de Saveteux* ». Nous les attendons avec impatience.

B) Le conte « la louve blanche du Mesnil » dont nous vous avons parlé lors d'une précédente assemblée est en bonne voie pour être publié cette année.

Un rendez-vous avec un illustrateur a eu lieu le 27 janvier 2026; en effet Antoine Capuano s'est transporté jusqu'au Châtelet pour nous exposer ce qu'il pouvait nous proposer.

Vous serez tenus au courant de l'avancée de ces négociations. Le futur bureau de l'association se prononcera dès mardi prochain, 17 février sur ce sujet.

C) Françoise et Étienne, vont continuer leurs recherches sur les fermes, fiefs et du Châtelet et des écarts. Bon courage et merci pour leur implication.

D) Sylviane est une recrue toute récente, mais elle s'est très vite intégrée à notre équipe et est déjà à l'ouvrage depuis quelques mois ; elle s'occupe de la numérisation de la bibliothèque de la SHCB. Bienvenue à elle.

E) Le site internet est tenu à jour régulièrement par Jacky, notre couteau suisse et webmaster à ses heures. Merci à lui pour le travail accompli.

F) Nous allons poursuivre la conception du recueil de textes dont nous avons parlé ci-dessus.

G) Michel Bono effectue des recherches sur l'histoire de la gendarmerie.

C'est tout pour le moment. Merci de votre attention.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

RAPPORT FINANCIER 2025

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

CHARGES	Montant	PRODUIT	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	317,24 €	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	363,00 €
Prestations de service	80,00 €	vente divers livres ou revues	26,50 €
Achat matières et fournitures	50,44 €	Vente "Jeu de cartes"	7,50 €
Autres fournitures	186,80 €	Vente livre "Notice historique"	60,00 €
61 - Services extérieurs	208,45 €	Vente livre "Histoire d'école"	20,00 €
Location	- €	Vente "Cahier SHCB" 100 ans	110,00 €
Entretien et réparation	- €	Vente livre Aquarelles de mon village	- €
Assurance	208,45 €	Vente livre «Histoires de nos chemins ... »	79,00 €
Documentation	- €	Vente livre "Château des Dames"	60,00 €
62 - Autres services extérieurs	443,54 €	Vente livre «Louis Puissant »	38,00 €
Matériel informatique	- €	74 - Subventions d'exploitation	500,00 €
Publicité, publication	244,02 €	Etat - préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	- €
Déplacements, missions	134,08 €	Préfecture	- €
Services bancaires, autres	65,44 €	Département(s) :	500,00 €
63 - Impôts et taxes	- €	Commune(s) :	- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	Impôts sur les sociétés (IS)	- €
Autres impôts et taxes	- €	Impôts sur les ventes (TVA)	- €
64 - Charges de personnel	- €	Fonds d'allocations familiales - FAF	- €
Rémunération des personnels	- €	Agence de service et de paiement (ex. CNASCA)	- €
Charges sociales	- €	Autres établissements publics	- €
Autres charges de personnels	- €	Autres produits	14,90 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	785,00 €
66 - Charges financières	- €	Divers	226,17 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	Dons, cotisations, dons manuels ou legs	- €
68 - Dotation aux amortissements	- €	76 - Produits financiers	
CHARGES INDIRECTES		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Charges liées au fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	969,23 €	TOTAL DES PRODUITS	1 927,07 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	
Matières, fournitures, produits de base et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
	- €		- €

Report bancaire antérieur : 10 202,11 €

Soit un résultat de 957,84 € , positif pour l'exercice
 et un solde comptable au 31/12/2025 11 159,95 € , positif pour l'exercice
 ou un solde de banque au 31/12/2025 11 159,95 € , correspondant au relevé bancaire

Date

Le Trésorier (Nom et signature)

SHCB77

SHCB77

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Aux adhérents de la Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie dénommée SHCB77

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SHCB77, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 31 décembre 2025. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables : contrôle des relevés de banque, factures, complétés par les renseignements et explications fournis par le Président et le Trésorier.

Le compte de résultat pour l'exercice cité ci-dessus présente des dépenses de **969,23 €** pour des recettes de **1 927,07 €**, soit un résultat **positif de 957,84 €**.

Le solde de banque au **31 décembre 2025** présente un excédent de **11 159,95 €** et un solde comptable positif de **11 159,95 €**.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté à l'assemblée générale des adhérents et dans les documents adressés aux instances administratives sur la situation financière et les comptes annuels.

En conclusion, nous sommes en mesure de certifier la sincérité et la régularité des comptes de l'exercice **2025** tels qu'ils vous ont été présentés.

Le Châtelet-en-Brie, le 17 janvier 2026
Les rapporteurs aux comptes

Laurent REGNIER

Isabelle BECEL

ANNEXES

Annexe n° 1 :

Statutspage 16

Annexe n° 2 :

Relevé d'identité bancairepage 18

Annexe n° 3 :

Attestation d'assurancepage 19

Annexe n° 4 :

Avis d'insertion au Journal Officielpage 20

Annexe n° 5 :

Déclaration à la préfecturepage 22

Annexe n° 6 :

Certificat d'inscription INSEE (SIREN)page 23

Adoptés par l'Assemblée générale constitutive, modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 1996, puis par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1997

Article premier : dénomination

Il est créé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et ayant pour titre : SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE.

Article 2 : objet

L'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île de France et de leurs habitants.

Pour atteindre ses buts, l'association peut organiser, autant que nécessaire, des réunions, conférences et manifestations diverses, des voyages, séminaires et sessions d'étude ; elle peut rassembler, collectionner, exposer, reproduire, publier et diffuser gratuitement ou à titre onéreux les résultats de ses recherches et études et, plus généralement, tous documents écrits ou audiovisuels ayant un lien avec les buts qu'elle poursuit.

Article 3 : siège social

Son siège social est situé à la mairie du Châtelet-en-Brie. Il peut être déplacé par simple décision du bureau de l'association.

Article 4 : membres

Pour être membre de l'association, il faut :

- adhérer aux présents statuts et faire siens les buts de l'association ;
- faire par écrit une demande d'adhésion auprès du bureau de l'association et recevoir son agrément ;
- payer une cotisation dont le montant minimum est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Article 5 : radiation

La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation pour non paiement de la cotisation, l'exclusion prononcée par le bureau pour non respect des statuts ou pour action nuisant délibérément à l'association ou en contradiction avec les buts qu'elle poursuit. Appel de la décision d'exclusion peut être interjeté devant l'assemblée générale.

La radiation, quel qu'en ait été le motif, ne peut entraîner un remboursement total ou partiel de la cotisation.

Article 6 : assemblée générale ordinaire

La direction de l'association appartient à l'assemblée générale de ses membres.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année sur convocation du bureau, à une date fixée par celui-ci entre le 1^{er} janvier et le 15 février. Elle entend le rapport moral du président, le rapport financier du trésorier et le rapport du ou des rapporteurs aux comptes.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; chaque membre peut désigner un autre membre de l'association pour le représenter, aucun membre ne pouvant cependant être le mandataire de plus de deux adhérents.

Au cours de sa réunion, l'assemblée générale ordinaire élit les membres du bureau et les rapporteurs aux comptes.

Article 7 : assemblée générale extraordinaire

En dehors de ses réunions ordinaires, l'assemblée générale peut être convoquée par le bureau en réunion extraordinaire. Cette convocation est de droit si le quart, au moins, des adhérents en fait, par écrit, la demande au président.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire doit être accompagnée de l'ordre du jour de la réunion : aucune question ne peut être débattue en assemblée générale extraordinaire si elle n'a pas été préalablement inscrite à l'ordre du jour.

Article 8 : bureau

Dans l'intervalle de ses réunions, l'assemblée générale confie la direction de l'association au bureau.

Le bureau est composé de sept membres élus par l'assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un membre du bureau, celui-ci pourvoit à son remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale ordinaire, le bureau élit en son sein un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire général, et un trésorier.

Le président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile ; il peut déléguer, de façon temporaire ou permanente, la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs autres membres du bureau, sous réserve de l'approbation de cette délégation par le bureau.

Article 9 : ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations de ses membres ;
- des dons de ses membres ou de tiers non membres de l'association ;
- des subventions qui pourraient lui être accordées ;
- des recettes éventuellement produites par ses activités.

Le président de l'association peut ouvrir tout compte courant ou compte d'épargne postal ou bancaire au nom de l'association ; il peut, lui même ou, par délégation, un autre membre du bureau, signer tout chèque, mandat, ordre de virement et, plus généralement, toute pièce comptable.

L'exercice comptable de l'association commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 10 : règlement intérieur

Un règlement intérieur portant sur les points non précisés dans les présents statuts peut être adopté et éventuellement modifié, sur proposition du bureau, par l'assemblée générale décidant à la majorité simple.

Article 11 : modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 12 : durée et dissolution

L'association est créée pour une durée illimitée. Elle peut cependant être dissoute par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers. L'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à la commune du Châtelet-en-Brie ou aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

SHCB7

RIB
Non diffusable

SHCB7



77820-MA-B-119582-#

> Pour tout renseignement

05 49 32 34 96

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00

Le vendredi de 08h30 à 17h00

asa@smacl.fr

MONSIEUR BREUILLÉ JACKY
JACKY BREUILLÉ
463 ALLÉE NINON DE LENCLOS
77820 LE CHATELET EN BRIE



Attestation d'assurance Responsabilité générale

Période du 01/01/2026 au 31/12/2026

> Assuré : 119582/F - SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE MAIRIE DU CHÂTELET-EN-BRIE
PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 77820 LE CHATELET EN BRIE

Au titre du contrat Asa Responsabilité civile N° 6010-0001, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **6 115 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment :

Garanties	Montants
Dommages corporels	6 100 000 €
Dommages matériels	3 000 000 €
Locaux occasionnels d'activité	300 000 €
Défense et recours	16 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 6 décembre 2025
Pour SMACL Assurances,
Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD

MA - 0491023-04400-36 - (40)

1 / 1



SMACL Assurances SA - SA au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, agissant en qualité d'assureur et de distributeur.
SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°301 309 605, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, agissant en qualité d'assureur.
Pour plus de détails, <https://www.smacl.fr/contrats-d-assurances>



SHCB7

127^e année. – N° 43

Le numéro : 3,70 F

25 octobre 1995

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Abonnement. – *Un an* : France et outre-mer : 80 F ; étranger : 167 F
Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ISSN 753-2156

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901

FONDACTIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990



DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Standard : (16-1) 40-58-75-00

Service associations : (16-1) 40-58-75-96 ou (16-1) 40-58-75-72

Abonnements : (16-1) 40-58-78-78

sportives ; favoriser l'intégration de ses membres au sein de la société française (formation, emploi, administration, logement, etc.). *Siège social* : chez M. Dudi-Langa, 5, rue Joachim-du-Bellay, Mezereaux, 77000 Melun. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1856 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **OZ' MUSIC**. *Objet* : promotion et découverte par tous les moyens techniques et intellectuels des activités artistiques et culturelles en direction de la jeunesse, en France et à l'étranger. *Siège social* : mairie, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1857 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE**. *Objet* : recherche et étude historiques sur Le Châtelet-en-Brie et sa région. *Siège social* : mairie, 77820 Le Châtelet-en-Brie. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1858 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **AMICALE DES BOIS DE VILLEBERT ET DE LA FERME DES ROCHES**. *Objet* : pratique de la chasse (groupe de chasseurs). *Siège social* : ferme des Roches, route de Villebert, à Courtomer, 77390 Verneuil-l'Étang. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1859 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE FONTAINE-LE-PORT**. *Objet* : favoriser toutes les initiatives tendant à améliorer le fonctionnement de l'école ainsi que les rapports entre le personnel enseignant et les parents d'élèves. *Siège social* : 1, passage de la Fauvette, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1860 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES PERSONNES ÂGÉES D'OZOIR**. *Objet* : aider et défendre les personnes âgées locataires de la résidence du Parc à Ozoir afin de préserver leurs droits. *Siège social* : chez Mme Bouclet, 34, rue Jean-Cocteau, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1861 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LA PALME AQUADÉMIQUE DU LOING MORETAIN**. *Objet* : pratique de l'éducation physique et des sports ; développer et favoriser sur le plan sportif et accessoirement artistique et scientifique, la connaissance du monde subaquatique ainsi que celle de tous les sports et activités subaquatiques et connexes. *Siège social* : mairie, 26, rue Grande, 77250 Moret-sur-Loing. *Date de la déclaration* : 3 octobre 1995.

1862 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES AMIS DES DEMEURES DE LA FORÊT**. *Objet* : développer et promouvoir les activités culturelles, loisirs de plein air et les voyages. *Siège social* : chez Mme Giavitto (Laurence), 15, rue des Manouvriers, 77135 Pontcarré. *Date de la déclaration* : 3 octobre 1995.

1863 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **HUSKY !** *Objet* : promotion, connaissance, valorisation, assistance et sauvegarde de la race canine des nordiques. *Siège social* : chez M. et Mme Fontaine, 35, rue de Châtres, 77220 Presles-en-Brie. *Date de la déclaration* : 3 octobre 1995.

1864 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **MARIE-CHRISTINE ET SES FAVINETTES**. *Objet* : danse auprès des amicales, foyers afin de leur offrir détente et spectacle lorsqu'ils solliciteront le concours de l'association. *Siège social* : 4, rue des Fossés, 77710 Lorrez-le-Bocage-Préaux. *Date de la déclaration* : 3 octobre 1995.

1865 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES ECURIES DE LA ROSIÈRE**. *Objet* : promouvoir le cheval et les activités équestres ; organiser des manifestations équestres. *Siège social* : chemin de la Rosière, 77220 Tourman-en-Brie. *Date de la déclaration* : 4 octobre 1995.

1866 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **UNION AMICALE DES BRETONS D'ÎLE-DE-FRANCE**. *Objet* : réunir les Bretons de la région parisienne ; les aider amicalement et financièrement dans la recherche d'un emploi et d'un domicile. *Siège social* : 41, rue Madeleine-Michelin, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration* : 4 octobre 1995.

1867 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **CULTURE JEUNE**. *Objet* : promouvoir des activités culturelles et sportives ; développer un partenariat avec la ville de Melun. *Siège social* : maison de quartier Robert-Schuman, 77000 Melun. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1868 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **GENERATION AVENIR**. *Objet* : activité pédagogique. *Siège social* : lycée Jules-Ferry, 4, rue Henri-Dunant, 77527 Coulommiers Cedex. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1869 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **SECTION BADMINTON QUINCY-VOISINS (S.B.Q.V.)**. *Objet* : promouvoir le badminton ; projet de compétitions, tournois, loisirs ; animation au sein du village. *Siège social* : chez Mme Fauvet (Sylvie), 19, rue Braunston, 77860 Quincy-Voisins. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1870 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **FUTSAL ASSOCIATION DE NOISIEL (F.A.N.)**. *Objet* : mettre en avant les capacités techniques et physiques des jeunes au service d'une discipline désireuse de promouvoir d'autres notions importantes fondamentales comme le jeu en collectivité, le respect d'autrui. *Siège social* : mairie, 26, place Emile-Meunier, 77186 Noisiel. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1871 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **CROISSY-BEAUBOURG CHATS ERRANTS**. *Objet* : protection, stérilisation et tatouage des chats errants de Croissy-Beaubourg. *Siège social* : 8, rue de la Garenne, 77183 Croissy-Beaubourg. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1872 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION MUNICIPALE JOUARRE FÊTES ET LOISIRS**. *Objet* : animer, favoriser et soutenir par tous les moyens en sa possibilité toutes œuvres de caractère culturel et organiser l'animation et les loisirs pour les habitants. *Siège social* : mairie, 2, rue Montmorin, 77640 Jouarre. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1873 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION DES ELUS... MINES DU CŒUR**. *Objet* : créer, organiser, participer ou aider gratuitement des fêtes intercommunales dans un esprit d'amitié, de fraternité et de solidarité au-delà de toutes idées politiques ou confessionnelles. *Siège social* : mairie, 77410 Villevaudé. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1874 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION D'ANIMATIONS SPORTIVES DE LOISIRS**. *Objet* : animer et organiser des activités physiques et sportives de loisirs et des manifestations. *Siège social* : mairie, 77620 Egreville. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1875 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LE PONEY-CLUB DU BOIS**. *Objet* : faire pratiquer l'équitation (poneys et chevaux) sous toutes ses formes ; initier, former et perfectionner les cavaliers ; préparer aux examens fédéraux et des brevets d'Etat d'enseignants ; organiser des stages ; prendre en pension des poneys et des chevaux ; organiser des compétitions officielles ; promouvoir le poney, le cheval et les activités équestres. *Siège social* : 44, rue des Courlurs, 77690 Montigny-sur-Loing. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1876 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION DE L'ÉCOLE OLIVIER-MÉTRA**. *Objet* : coopérative scolaire. *Siège social* : école primaire Olivier-Métra, 2, rue de Verdun, 77590 Bois-le-Roi. *Date de la déclaration* : 6 octobre 1995.

SHCB7



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle Vie Associative
Bureau 615
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex
01 64 41 58 00 matin

Le numéro W772000781
est à rappeler dans toute
correspondance

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W772000781**

Ancienne référence
de l'association :
0772010631

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de Seine et Marne

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **22 février 2018**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE

dont le siège social est situé : Mairie
77820 Le Châtelet-en-Brie

Décision(s) prise(s) le(s) : **10 février 2018**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Melun, le 22 février 2018

**La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale**

Philippe SIBEUD

Loi du 1 juillet 1901 article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901 article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901 article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

SHCB7



**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**



680X 005177 67420
SIR_CERT02
CI 048127-00001153



SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE
PLACE DE L HOTEL DE VILLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

Service Info Sirene
0972 72 6000 (prix d'un appel local)
Mél : sirene-associations@insee.fr

A la date du 14/12/2021

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	510 315 039
Identifiant SIRET du siège	510 315 039 00014
Désignation	SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
Sigle	
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	29/09/1995

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	510 315 039 00014	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	MAIRIE PL DE L'HOTEL DE VILLE 77820 LE CHATELET-EN-BRIE	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	29/09/1995	
Effectif salarié à la prise d'activité	Non renseigné	

Mise à jour effectuée

Événement	modification de données d'identification au répertoire Siren
Date de l'événement	29/09/1995
Référence : déclaration n°	D00303608922
	Transmise par INSEE-DIRECTION GENERALE

Attention : conservez précieusement ce document. Aucun duplicata ne pourra être délivré.

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale :
CENTRE STATISTIQUE DE METZ 32 AV ANDRE MALRAUX METZ CEDEX 1 57046 METZ CEDEX 01

REPUBLIQUE FRANCAISE

1/1 1 005177 680X 00